

GRANDE-SYNTHÉ

DUNKERQUE

LOON-PLAGE

SPYCKER

Voir règlement écrit

ARMOUITS-CAPPEL

BROUCKERQUE

PITGAM

Légende
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics. Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGFIP Cadastre
CUD PLUHD

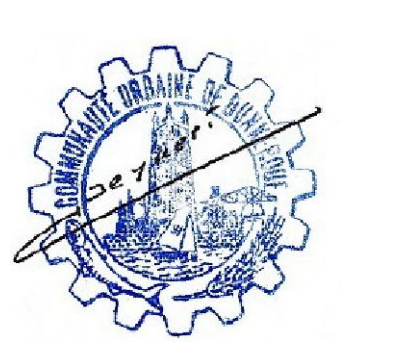
Communauté Urbaine de Dunkerque
Portus de la Marine - BP 8530
59388 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat-Déplacement
PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS
Spycker**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT



Echelle 1/5000 e
0 250 500 Mètres